

COMITE SYNDICAL

COMPTE-RENDU du jeudi 27 février 2020 ST JOSEPH DE RIVIERE (Salle des fêtes)

1^{ER} TEMPS

Validation du compte-rendu du 4 avril 2019

**1 – SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DE
CHARTREUSE
DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES ANNEE 2020**

**2 – RESERVE NATURELLE DES HAUTS DE CHARTREUSE
DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES ANNEE 2020**

3 – VALIDATION DU PROJET DE CHARTE

4 – MISE EN ŒUVRE DU PROJET DE MAISON DU PARC

**5 – ADHESION AU CONTRAT GROUPE POUR LES RISQUES
STATUTAIRES**

6 – QUESTIONS DIVERSES

Dominique ESCARON, Président, accueille les participants, et les remercie de leur présence. Il tient à remercier Gérard Arbor, Maire de St Joseph de Rivière, qui accueille une nouvelle fois un comité syndical du Parc et lui laisse la parole.

Gérard ARBOR rappelle que l'année dernière, à la même époque et au même endroit se tenait le comité syndical du budget du Parc.

Il fait une brève présentation de sa commune de 1250 habitants. Il rappelle qu'historiquement St Joseph était un hameau de St Laurent du Pont.

Il souhaite deux bons comités à l'assemblée et deux bons derniers comités de ce mandat.

Dominique ESCARON remercie le vice-Président à la biodiversité, la biodiversité constituant un élément important du budget.

Il constate le quorum et donne lecture des pouvoirs et des excusés.

Il procède ensuite à la validation du compte-rendu du 4 avril 2019.

Les membres du comité n'émettant pas de réserve, celui-ci est validé à l'unanimité.

Il annonce le déroulé de la soirée, deux comités seront réalisés ce soir : un premier comité syndical pour les débats d'orientations budgétaires du Parc et de la Réserve Naturelle, un second comité syndical pour les budgets (Parc et RN). Un repas clôturera la soirée afin de fêter cette fin de mandature, le prochain comité devrait se tenir fin juin.

Enfin, il signale la présence du dessinateur Cled'12 qui réalisera des croquis tout au long de la réunion.

1 – BUDGET PRINCIPAL DU SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES ANNEE 2020

Points présentés par Céline BURLET, Vice-présidente déléguée aux finances.

Les orientations pour 2020 sont dans la continuité de la politique menée depuis plusieurs années :

- Poursuivre et renforcer le soutien du Parc aux acteurs du territoire
- Entrer dans la phase de construction de la Maison du Parc après arrêt du plan de financement et obtention du permis de construire.

Orientation 1 : Une action renforcée du Parc au bénéfice du territoire

En 2020, le Parc de Chartreuse apportera un soutien financier au territoire en hausse par rapport aux années antérieures.

a/ Les Financements mobilisables en 2020

Région Auvergne Rhône Alpes

En juin 2018, la Région Auvergne Rhône Alpes a, par délibération, réaffirmé son soutien aux Parcs. Celle-ci affiche clairement le souhait de la Région de conforter les Parcs dans leur légitimité locale, et de les accompagner plus fortement vers :

- la mise en œuvre de chartes plus simples et plus opérationnelles lors des procédures de révision, dont la Région a la responsabilité,
- la stabilisation des montants des contributions statutaires,
- un programme d'actions davantage orienté vers des dépenses d'investissement, plutôt que de fonctionnement, organisé sous forme de programme pluriannuel.

Sur cette base, la Région a proposé au Parc un contrat sur la période 2019-2021. Ainsi, sur les 3 ans, le Parc dispose d'une enveloppe de 600 000 € minimum pour l'investissement.

Pour ce qui concerne les actions qui, par nature, relèvent du fonctionnement (éducation au territoire, accompagnement culturel, actions sur la biodiversité, actions sur les thématiques forestières et agricoles...) l'enveloppe annuelle est plafonnée à 111 445 €.

En 2020, le Parc poursuivra la mise en œuvre des projets d'investissement prévus sur le contrat dont la plus grande partie sont portés par d'autres maîtres d'ouvrage (collectivités, privés, associations).

Etat

Pour 2020, la Dotation de l'Etat s'établit à 100 000 € à laquelle s'ajoute une contribution au programme d'actions à hauteur de 20 000 €.

Département de l'Isère

La contribution statutaire sera stable à hauteur de 236 394 € à laquelle s'ajoute une contribution aux actions spécifiques.

Département de la Savoie

La contribution statutaire du Département de la Savoie sera identique à celle de 2019 à hauteur de 80 056 € à laquelle s'ajoute une contribution aux actions spécifiques.

Autres financements mobilisés par le Parc au bénéfice du territoire

Le Parc porte actuellement les contrats suivants :

- Un programme européen Leader représentant environ 1 500 000 € d'euros de subventions sur 5 ans, une enveloppe complémentaire de 300 786 € a été obtenue en 2019 au titre de l'abondement,
- Un TEP-CV (territoire à énergie positive pour la croissance verte) en partenariat avec le Pays Voironnais et la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse représentant 2 000 000 € (dont 1 300 000 € pour la Chartreuse),
- Un contrat valléen 2016 – 2020 représentant 1 250 000 € de subvention pour le territoire sur 5 ans,
- Un Plan Pastoral Territorial représentant 200 000 € de subvention sur 5 ans.

b/ La traduction financière du soutien renforcé au territoire

Des dépenses de fonctionnement toujours maîtrisées

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent de manière prévisionnelle à 675 192 € en 2020.

Des moyens financiers directs alloués au territoire en hausse de 25.5% par rapport à 2019

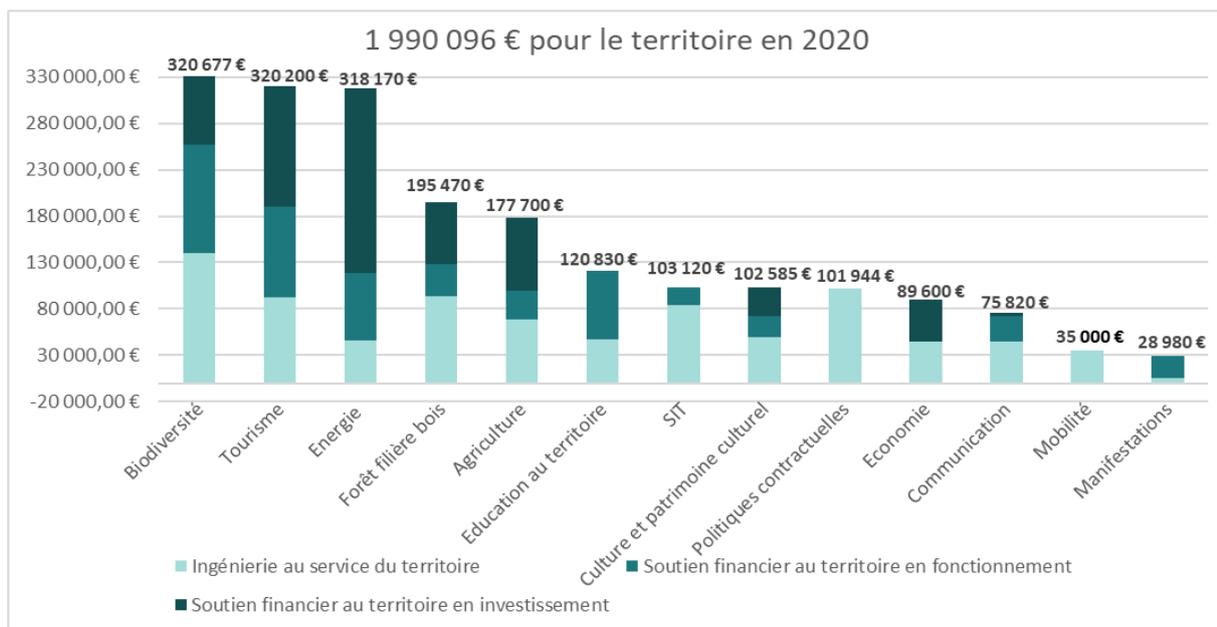
En 2020, presque **75% du budget** sera dédié au territoire. Cela représentera une somme globale de **1 990 096 €** contre 1 722 064 € en 2019.

Le soutien au territoire par le Parc s'organise en deux axes d'intervention :

- L'**ingénierie** technique : niveau en légère hausse par rapport à 2019 : 853 644 € en 2020 contre 816 750 € en 2019 avec la mise en place d'un renfort en 2020. Ce poste, financé par le programme PEnD-AURA+, permettra de démultiplier l'action du Parc autour de la mobilité durable. Ses principales missions sont les suivantes : animation du dispositif d'autostop organisé, mise en place de relais locaux pour favoriser le covoiturage, piloter la mise en place d'un service d'autopartage sur le territoire
- Le soutien **financier direct** pour le territoire en fonctionnement et en investissement : en augmentation de **25,5% par rapport à 2019** soit une **somme supplémentaire** mobilisée de **231 138 €**.

Vous trouverez ci-après le détail par thématique des 1 990 096 € mobilisés en 2020 pour le territoire.

Comme en 2019, les thématiques biodiversité, tourisme et énergie sont prépondérantes.



Considérant les enjeux identifiés dans le cadre du projet de territoire,
Compte tenu de l'ensemble des financements mobilisés dans le cadre des différents contrats et
auprès de l'ensemble des partenaires du Parc,

Il est proposé d'orienter les actions en 2020 autour des 3 axes du projet de Charte : Chartreuse multifacette, Chartreuse en harmonie, Chartreuse en transitions.

Pour les actions qui feront l'objet de demandes de financement en 2020, il convient de se référer à la liste du programme 2020 figurant dans le rapport envoyé précédemment aux membres.

Vous trouverez ci-après la synthèse globale du budget prévisionnel 2020 qui s'équilibre à hauteur de 2 665 288 €.

DEPENSES	DOB 2019	DOB 2020	RECETTES	DOB 2019	DOB 2020
Crédits affectés au fonctionnement	656 880 €	675 192 €	Participations statutaires	1 287 063 €	1 287 063 €
Frais de personnel	331 407 €	346 386 €	Région Auvergne Rhône Alpes	756 461 €	756 461 €
Frais généraux	304 473 €	307 806 €	Département de l'Isère	236 394 €	236 394 €
Cotisations divers organismes	21 000 €	21 000 €	Département de la Savoie	80 056 €	80 056 €
			Territoire	214 152 €	214 152 €
			Dotation de l'Etat	100 000 €	100 000 €
Crédits affectés au territoire	1 722 064 €	1 990 096 €			
Dont Ingénierie au service du territoire	816 750 €	853 644 €	Autres participations et subventions	991 881 €	1 278 225 €
Dont soutien financier au territoire	905 314 €	1 136 452 €	(Région, CD 38, CD 73, Etat, Europe ...)		
en fonctionnement		465 886 €			
en investissement		670 566 €			
TOTAL GLOBAL	2 378 944 €	2 665 288 €	TOTAL GLOBAL	2 378 944 €	2 665 288 €

Orientation 2 : La concrétisation du projet de Maison du Parc

Le syndicat mixte a fait le choix d'implanter la Maison du Parc à Saint Pierre de Chartreuse au cœur du village.

Le Bâtiment abritera les locaux du Parc mais aussi ceux de l'Office de Tourisme Cœur de Chartreuse, avec des parties mutualisées entre les deux structures.

La mise en place d'un groupement de commande de manière à disposer d'un maître d'œuvre unique entre la communauté de communes Cœur de Chartreuse et le Parc a permis d'avoir une véritable réflexion architecturale commune.

Sur la base du planning prévisionnel établi en lien avec l'assistant à maître d'ouvrage, 2020 sera l'année du dépôt du permis de construire, du lancement des consultations des entreprises et des premiers travaux.

Maintenant que le projet a été affiné et que nous sommes prêts à déposer le permis de construire, le syndicat mixte va déposer les demandes de soutien financier auprès de ses partenaires. Partenaires (Région et Départements) qui avaient déjà validé le principe de soutenir ce projet de maison du Parc

En application de l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Les membres du Comité Syndical prennent acte de la tenue du débat sur les orientations budgétaires du budget principal du syndicat mixte du Parc naturel régional de Chartreuse.

PROGRAMME D'ACTIVITE ANNEE 2020

Le Président souhaite que quelques actions soient détaillées pour illustrer le programme d'activité et laisse la parole à Jean-Paul CLARET pour la requalification et l'extension du Musée de l'Ours des Cavernes à Entremont le Vieux.

Jean-Paul CLARET : Le Musée de l'Ours fut créé en 2002, faisant suite à la découverte d'un gisement d'os d'ours des cavernes dans la grotte de la Balme à Collomb sur le Granier. Aujourd'hui le musée fonctionne et dépasse même les objectifs de départ. Au bout de 18 années d'existence, la fréquentation se stabilise, alors que la tendance dans les autres musées est plutôt à la baisse.

La structure a donc besoin d'évoluer et de s'agrandir (salle d'activités) pour accueillir les scolaires et des ateliers pédagogiques et a besoin de renforcer son attractivité par des expositions temporaires en s'appuyant sur les éléments du territoire.

Ce qui était valable il y a 20 ans pour le musée est dépassé aujourd'hui, la scénographie est à revoir, il se doit de rester un site d'animations et un lieu touristique majeur. C'est un espace de mise en valeur du patrimoine, il faut élargir les thématiques qui peuvent être mises en œuvre dans ce musée, il faut en faire un outil moderne.

Le Président remercie Jean-Paul CLARET qui est « l'incarnation du maire rural du Parc de Chartreuse » et donne la parole à Jean-Luc POULET pour les actions sur le canyon de l'Infernet.

Jean-Luc POULET : La qualification et la sécurisation du canyon de l'Infernet passe par le nettoyage de la partie haute de ce canyon, où de nombreuses carcasses de voitures ont été abandonnées. L'association Chartreuse Propre, Grenoble Alpes Métropole, la commune de Quaix en Chartreuse et la cimenterie Vicat (propriétaire d'une grande partie des ravins) ont participé à ce nettoyage. L'idée est d'agencer la partie basse pour la pratique du canyoning et d'aménager la partie haute qui est la plus accessible, avec des travaux d'aménagement pour l'accueil des familles. Le Parc engagera une étude d'accessibilité, pour le fléchage, les équipements...

- *Vu les objectifs définis par la Charte du Parc,*
- *Vu la tenue du débat d'orientations budgétaires pour l'année 2020,*
- *Vu la présentation du programme d'activités 2020,*

Le Président présente aux membres du Comité syndical le projet de programmation pour l'année 2020 tel que défini ci-après et tel qu'il découle du programme prévisionnel d'activités du Parc.

Après en avoir délibéré le Comité syndical DECIDE :

- ***D'approuver la liste des opérations présentées, sachant que ces opérations sont :***
 - *soit portées par le syndicat mixte du Parc naturel régional de Chartreuse,*
 - *soit portées par les maîtres d'ouvrages autres (communes, communautés de communes, associations ...),*
- ***De valider l'engagement du syndicat mixte du Parc naturel régional de Chartreuse à réaliser ces opérations,***
- ***De mandater le Président pour solliciter les financeurs,***
- ***D'autoriser le Président à toutes démarches et signatures nécessaires à la mise en œuvre des actions du programme ci-après défini***

Votants (en voix) : 66

Exprimés (en voix) : 66

Pour : 66

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

Liste des actions Programmation 2020

Axe 1 : Une Chartreuse multifacette : un territoire préalpin qui cultive ses singularités

1.1 Préserver une mosaïque de paysages vivants

Soutien aux projets pédagogiques (découverte de l'agriculture, de la forêt, , botanistes en herbe)

1.2 Préserver et renforcer la biodiversité du territoire

Suivi du bouquetin des Alpes suite à la réintroduction faite en 2010 et 2011

Mise en œuvre du Programme rivières sauvages après obtention du Label en 2019: animation et accompagnement du projet, réhabilitation de la décharge de Perquelin, gestion des espèces invasives, traitement des berges et achat de matériel de suivi de la qualité de l'eau

Sensibiliser les propriétaires forestiers à la flore protégée

Animation et Gestion des sites Natura 2000

Aider à l'amélioration des infrastructures existantes dans les zones de dessertes forestières impactant la qualité de l'eau

Soutien aux projets pédagogiques (prises de vue buissonnières, découverte de la RN)

1.3 Valoriser durablement les patrimoines et ressources

Restauration du patrimoine bâti (appels à projets)

Regards Croisés sur les paysages de proximité

Préparation du matériel paléontologique de la faune invertébrée prélevée dans l'environnement du mosasaure en vue de son analyse scientifique

Soutien aux projets pédagogiques 1^{er}, 2nd degré et hors temps scolaires (le patrimoine de mon village c'est quoi ? Entrons dans le Moyen Age par le jardin cartusien)

1.4 Accroître la valeur ajoutée territoriale des activités économiques

Soutien à l'éco pâturage

Soutien à la construction de bâtiments d'activité en bois de Chartreuse

Acquisition d'un food truck (Maitre d'ouvrage : Association les plateaux de Chartreuse)

Acquisition d'un camion pour faire les marchés (Maitre d'ouvrage : SICA des Entremonts)

Développement et amélioration du circuit de visite et de l'espace muséographique de la coopérative des Entremonts

Aménagement et accessibilité du canyon de l'Infernet

Conforter l'espace Rivier'Alp, offre touristique et à destination des habitants en cœur de Massif
Accompagnement des travaux du Musée de la Grande Chartreuse
Soutien aux projets pédagogiques des centres de vacances
Soutien aux projets pédagogiques 1^{er}, 2nd degré et hors temps scolaires (séjours classes Parc, découverte des activités du Parc, échanges scolaires)
Accompagnement à la reprise de scieries
Vis ma vie d'agriculteur

Axe 2 : Une Chartreuse en harmonie : un territoire de solidarités entre l'Homme et la nature

2.1 Promouvoir un urbanisme économe et des formes architecturales intégrées préservant les ressources et la qualité des paysages

2.2 Garantir la fonctionnalité écologique à toutes les échelles du territoire

Partager la nouvelle Charte Forestière de Territoire
Evaluer le PAEC
Mise en œuvre du Plan Pastoral territorial
Mettre en place une vitrine des pratiques de gestion forestière vertueuse (Maitre d'ouvrage : Sylv'vactes)

2.3 Développer une économie verte afin de limiter les pressions sur les ressources

2.4 Favoriser une alimentation locale et de qualité aux habitants

Animation agriculture de proximité
Test d'accompagnement de 2 communes pour augmenter l'approvisionnement des cantines en produits locaux et améliorer la qualité des repas
Appui au développement de l'agriculture biologique
Travailler avec les personnes en situation de précarité : cuisiner les produits locaux avec une diététicienne
Accompagner le personnel en restauration collective
Actions autour des fruits et légumes oubliés

Axe 3 : Une Chartreuse en transitions : un territoire fertile pour de multiples transitions

3.1 Tendre vers un territoire à énergie positive

Animation transition énergétique
Soutien à la rénovation du bâti public
Etude sur la méthanisation
Poursuite de la mise en œuvre du programme TEPOS
Soutien aux projets pédagogiques 1^{er}, 2nd degré et hors temps scolaires (ma quête d'éco-construction)

3.2 Renforcer la résilience du territoire au changement climatique

Suivi de la fonctionnalité du territoire et des incidences du changement climatique
Action de sensibilisation des entreprises à l'économie circulaire
Soutien aux projets pédagogiques 1^{er}, 2nd degré et hors temps scolaires (Le 4 E : Elèves Economes En Energie, Phénoclim)

3.3 Développer des modes de déplacement alternatif à l'utilisation individuelle de la voiture

Soutien aux projets pédagogiques 1^{er}, 2nd degré et hors temps scolaires (Les déplacements chez nous)

3.4 Dynamiser les services et usages numériques en Chartreuse

3.5 Accompagner de nouvelles formes de travail, d'activités et de vivre ensemble

Accompagnement à l'investissement pour les espaces de co-working

Animation et mise en œuvre du programme espace valléen de la Destination Chartreuse : renforcer la gouvernance touristique de la destination Chartreuse.
Accompagnement de l'association Chartreuse Tourisme (allocation d'une subvention de 50 000 € dans le cadre de la signature d'une convention annuelle)
Aménagement de parcours d'orientation patrimoniaux
Accompagnement des animations culturelles sur le territoire :
Saison culturelle – AADEC
Les Endimanchés
Culture à tout bout' de champ (Instinst'taf)
Soutien aux projets pédagogiques^{1^{er}}, 2nd degré et hors temps scolaires (Sport et nature, alimentation santé des usages du bois)

2 - BUDGET ANNEXE DE LA RESERVE NATURELLE

Points présentés par Gérard ARBOR, Vice-président délégué à la biodiversité et au paysage

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES ANNEE 2020

Suzanne FORET, conservatrice de la Réserve Naturelle présente le film qui a été réalisé sur la réserve, il a été sélectionné au Festival du Film Montagnes et sciences de Grenoble en 2019 et a obtenu le prix spécial du jury.
Il est consultable sur le site internet du Parc, et il commence à passer dans certaines salles de cinéma du territoire.

En application de l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Les membres du Comité Syndical prennent acte de la tenue du débat sur les orientations budgétaires du budget annexe de la Réserve naturelle des Hauts de Chartreuse.

PROGRAMME D'ACTIVITE ANNEE 2020

- *Vu l'avis favorable du comité consultatif de la Réserve Naturelle en date du 24 janvier 2020,*
- *Vu la tenue du débat d'orientations budgétaires pour l'année 2020,*
- *Vu la présentation du programme d'activités 2020,*

Pour l'année 2020, le travail de la Réserve naturelle s'organisera autour de 5 grandes thématiques :

- Sensibilisation, Education, Communication
- Patrimoine biotique (faune, flore)
- Patrimoine abiotique (géopatrimoine, climat)
- Élaboration de stratégies, travail thématiques transversales (Plan de gestion, Charte, PPT...)
- Contributions aux réseaux (RNF...)

En 2020, un accent particulier sera mis sur la sensibilisation, l'éducation et la communication avec l'embauche d'une personne supplémentaire sur 6 mois dédiée à cette mission.

Programme d'activité 2020

Sensibilisation, Communication, Education au territoire, Surveillance

Montant : 102 910 €

Le travail sur l'escalade engagé depuis plusieurs années sera poursuivi avec la réunion du groupe escalade pour faire le point avec les pratiquants sur l'escalade sur la Réserve et voir si

des évolutions de zonage sont nécessaires. Ce travail sera l'occasion de réfléchir à l'échelle du Parc et non plus uniquement sur la Réserve naturelle.

L'entretien de la **signalétique**, les tournées de **maraudage**, la **sensibilisation** auprès du grand public, se poursuivront comme chaque année.

Toute une série de présentation du film de la RN est prévue en 2020 dans les salles de cinéma du territoire ainsi que dans les communes de la Réserve naturelle.

Afin de conserver ce niveau de sensibilisation, d'organiser une formation à l'attention des accompagnateurs moyenne montagne, hébergeurs, salariés des offices de tourisme et d'organiser, comme en 2018, un évènement de valorisation des résultats acquis sur la RN, il est prévu pour 2020, pour une durée de 6 mois, d'embaucher une personne en renfort de l'équipe avec pour mission principale la mise en œuvre d'actions de sensibilisation. Cette personne aura également en charge la réalisation de constat d'attaques en cas de prédation sur la réserve naturelle. Il ou elle aura également une mission d'appui technique à l'équipe sur du suivi scientifique.

Patrimoine biotique (faune, flore)

Montant : 59 150 €

En 2020, seront poursuivis les **suivis faunistiques** suivants : **bouquetin des Alpes, aigle, chiroptères, félins (lynx et chat forestier) et grands canidés (loup)**. La Réserve est très impliquée sur le suivi de ces espèces mené en collaboration avec plusieurs autres services (ONF, ONCFS) ainsi que de nombreux bénévoles) à l'échelle de la Chartreuse et des Alpes françaises.

Afin de récolter des indices de présence Loup et lynx, le système de suivi par pièges photographiques développé en 2019 sur le territoire va se poursuivre.

Concernant les autres suivis réalisés avec les partenaires locaux, les résultats acquis en 2019 sur la connaissance génétique sur les **populations d'Apollon** seront valorisés sur le territoire par l'organisation d'une conférence sur le sujet dans le courant de l'année 2020.

Les **suivis floristiques** déjà engagés seront poursuivis en collaboration avec d'autres services, les universités ou structures qui portent, contribuent ou élaborent ces suivis et qui permettent de maintenir un niveau de connaissance correct à l'échelle de la Réserve.

Sera également poursuivi l'**inventaire des mousses sur la Réserve biologique de l'Aulp du seuil** pour la dernière année

L'inventaire des **syrphes**, débuté en 2019, sur deux sites de la Réserve (Granier et Dent de Crolles) se terminera en 2020. Il fait suite à un premier inventaire réalisé il y a 10 ans sur ces mêmes sites.

Patrimoine abiotique (géopatrimoine, climat)

Montant : 24 440 €

En 2020, les suivis engagés sur le **climat** (station phénoclim, suivis de glacière souterraine) se poursuivront.

En complément des illustrations 3D réalisées en 2018 et 2019, les textes qui les accompagnent seront achevés pour bénéficier d'un support complet de sensibilisation, modulables et utilisables sous divers formats (livret, kakémono, autres supports).

Elaboration stratégie, travail sur thématiques transversales structurantes

Montant : 7 240 €

Ces stratégies sont élaborées dans des documents cadre tels que le plan de gestion, la Charte du Parc de Chartreuse ou encore du DOCUMENT d'Objectifs Natura 2000.

Il s'agit ici du temps qui sera affecté à l'ensemble du suivi et de la contribution aux démarches structurantes comme la charte, le PPT, Natura 2000 et le suivi de la mise en œuvre du Plan de gestion.

Contributions aux réseaux

Montant : 22 300 €

L'**animation et la contribution** aux différents **réseaux techniques et scientifiques** (Réserves naturelles de France, Groupes des gestionnaires de Réserve, etc.) sont intégrées dans cet axe.

Fonctionnement de la structure

Montant : 34 390 €

Ce temps est consacré à l'administration générale et plus particulièrement à l'**animation des instances décisionnelles** de la Réserve (comité consultatif, conseil scientifique, comité restreint, instruction des dossiers de demande d'autorisation).

Après en avoir délibéré le Comité syndical DECIDE :

- ***D'approuver la liste des opérations présentées,***
- ***D'autoriser le Président à toutes démarches et signatures nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.***

Votants (en voix) : 66

Exprimés (en voix) : 66

Pour : 66

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

Arrivée de Chantal REBEILLE-BORGELLA

3 – VALIDATION DU PROJET DE CHARTE

Point présenté par Corine WOLFF, 1^{ère} Vice-présidente déléguée à la charte

Compétence historique des Régions au titre de l'aménagement du territoire, les Parcs naturels régionaux sont des territoires ruraux reconnus aux niveaux national et international pour leur forte valeur patrimoniale et paysagère, et qui organisent en conséquence l'activité humaine autour de projets concertés de développement basés sur la protection et la valorisation de leurs patrimoines naturels et culturels.

La reconnaissance comme Parc naturel régional est le fruit d'un processus long et exigeant, le classement étant assuré par l'Etat sur impulsion de la Région. Cette double reconnaissance apporte aux territoires de Parcs naturels régionaux un label reconnu pour une période de 15 ans, autour de projets concertés de développement basés sur la protection et la valorisation de leurs patrimoines naturels et culturels.

Le Parc naturel régional de Chartreuse a lancé, en 2016, le processus de révision de sa charte. Différents temps de présentation, échanges et partage, mobilisant les acteurs du territoire - élus, acteurs associatifs, représentants des entreprises, habitants, ... - ont rythmé la démarche.

Les élus du Parc naturel régional de Chartreuse et les élus de la Région Auvergne-Rhône-Alpes se sont prononcés favorablement sur le projet de charte, respectivement le 07 février 2019 et le 28 mars 2019.

Le Conseil National de la Protection de la Nature (CNPN) et la Fédération des Parcs naturels régionaux de France ont également émis des avis favorables respectivement le 17 juin 2019 et le 19 juin 2019.

Les représentants du CNPN et de la Fédération des Parcs ont émis ces avis suite à leur visites sur le territoire où ils ont effectué un itinéraire très précis et très technique, programmé par les services du Parc, agrémenté de nombreuses rencontres avec des acteurs et des élus.

Ces rapporteurs ont été agréablement surpris, et ont pu découvrir des aspects du territoire qu'ils n'avaient pas perçus dans le corps écrit du document.

Aussi, à l'issue de cet avis, une délégation est montée à Paris pour le grand oral devant une assemblée de scientifiques qui ont pu poser leurs questions sur chacune des thématiques mentionnées dans la charte.

Tout cela a conduit le comité de pilotage à valider la charte le 18 octobre 2019, la charte ayant été modifiée, abondée, corrigée et réécrite à partir des recommandations des derniers avis, où il a été apporté des réponses.

Enfin, le Préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes a émis un avis favorable le 14 novembre 2019.

L'Autorité environnementale (AE) a également été reçue sur le territoire en début d'année.

L'avis favorable de l'Autorité environnementale a été rendu le 19 février 2020, avec un certain nombre de recommandations et de remarques :

D'abord sur la structure du rapport, car le Parc a fait le choix de traiter les thématiques de façon très transversale, et l'AE a jugé que cela n'était pas toujours visible notamment pour les habitants qui pourraient avoir du mal à s'y retrouver,

Le document qui sera remis à l'enquête publique comportera 1000 pages.

Mais un document de vulgarisation de seulement quelques pages, outil de communication à privilégier, sera à disposition des chartroussins.

Concernant le dispositif d'évaluation, il y a les exigences de ces structures (CNP, AE, Fédération des Parcs) qui demandent toujours plus d'écriture, plus de texte, plus d'éléments d'évaluation...

Une amélioration de ces indicateurs reste à finaliser, telle qu'elle a été amorcée, au bénéfice d'un dispositif d'évaluation qui sera plus précis et pertinent. Il y a 40 indicateurs de suivi, 22 indicateurs de résultat, et une vingtaine d'indicateurs d'état, ce qui paraît réalisable pour ces 15 prochaines années.

Une recommandation sur la protection de la biodiversité et des continuités écologiques : l'AE a pris acte du recensement des espèces et de chacun des corridors et des études qui les concernent, sur leurs états et les travaux de restauration qui ont été menés, et ce que la charte et le plan prévoient.

Il a été demandé de pouvoir disposer dans la charte, d'un tableau qui pourrait décrire l'ensemble de ces corridors, mais il ne nous semble pas être à l'échelle spatiale et temporelle de la charte, d'autant plus que les connaissances en la matière évoluent, grâce aux 4 Contrats Vert et Bleu qui sont en cours sur le territoire.

Sur la protection de la ressource en eau, l'AE trouve regrettable que les mesures 122 et 242 n'aient pas été élevées en mesures phares afin de donner toute la place attendue à ces enjeux prégnants.

Nous avons choisi de mettre en œuvre 9 mesures phares, sur les 23. Elles sont réparties sur les 3 axes, et les autres mesures ne sont pas pour autant considérées comme des sous-mesures, mais bien comme des mesures complémentaires et nécessaires à la concrétisation du projet.

Par conséquent, nous considérons que les mesures phares mises en œuvre répondent bien au grand défi auquel la charte va répondre ainsi qu'aux missions fondamentales d'un Parc et en rajouter encore ne ferait qu'alourdir ce document et peut-être même se rajouter à sa complexité.

A propos de l'énergie, l'AE souhaiterait ajouter une carte thématique permettant de repérer les secteurs où pourraient se développer prioritairement les projets d'énergies renouvelables.

Nous pensons que la carte thématique n'est pas dimensionnée pour faire ressortir visuellement ces informations (la carte est au 1/200 000^e). Cette échelle d'analyses ne nous semble pas pertinente, de plus il existe sur la carte principale, tous les zonages où les installations d'énergies renouvelables sont à éviter comme les fronts visuels externes et les sites paysagers remarquables.

Et enfin concernant l'urbanisme et l'aménagement, l'ensemble des instances souhaiterait que la charte soit beaucoup plus prescriptive et donne beaucoup plus d'éléments d'informations engageants pour l'avenir. Ils souhaiteraient que soient précisés dans la charte des objectifs chiffrés

de maîtrise de l'artificialisation des sols qui pourraient être déclinés dans les documents d'urbanisme applicables aux communes du Parc.

Cela ne relève pas de la compétence d'un Parc que d'ajouter des réglementations complémentaires sur des documents d'urbanisme, sachant que tous nos territoires ont été concernés par des révisions de ces documents.

Les élus du Parc ont déjà apporté une ambition politique très forte, notamment sur le choix de préservation des espaces agricoles de l'urbanisation. Cela se traduit par une légende spécifique sur le plan de Parc et par des objectifs chiffrés avec une valeur à 15 ans qui est identique à la valeur initiale de l'indicateur, c'est-à-dire que l'on considère que la surface des zones agricoles protégées dans les documents d'urbanisme ne sera pas réduite à l'horizon des 15 années à venir.

Nous avons par ailleurs le souhait de reconverter 40% des friches et des sites économiques abandonnés en 15 ans.

Tout cela nous semble contribuer fortement à l'ambition de tendre vers zéro artificialisation nette.

Il est très compliqué de proposer des objectifs chiffrés en matière de maîtrise de l'urbanisation, à l'exception des PLUIH valant Scot (comme en Cœur de Chartreuse), les 3 autres schémas de cohérences territoriaux ne sont que pour partie dans le Parc, par conséquent, ils ne résonnent pas par sectorisation, nous n'avons donc que des éléments globaux, il serait très difficile d'en extraire des éléments qui nous concernent.

L'ensemble de l'élaboration de ces PLUI a été l'occasion de remettre à plat l'ensemble des zonages d'urbanisme des communes concernées.

Nous répondrons de manière circonstanciée à ce rapport, de façon à ce que le document final puisse être soumis à enquête publique.

En conclusion, l'objectif était assez difficile, mais les délais ont été tenus selon le calendrier prévisionnel.

Dans la suite de la procédure, est prévue, conformément au Code de l'environnement, la mise à enquête publique du projet de Charte qui se déroulera en mai et juin prochain, avec un examen final du Ministère qui se fera 4 mois à réception de la charte, soit de septembre à décembre 2020.

De janvier à avril 2021, toutes les collectivités seront consultées pour adhérer au Parc, avec l'espoir d'une délibération de la Région qui entérinera le périmètre final de la charte, avec un décret définitif de classement du 1^{er} Ministre qui se déroulera à la suite.

Eliane GIRAUD souligne le travail important qui a été réalisé et s'aperçoit, après avoir essuyé 2 révisions de charte, que les difficultés se sont accrues. Elle s'est battue pendant des années avec cette sensation que les hauts fonctionnaires ont des demandes récurrentes de surenchère en terme de données.

Après en avoir délibéré le Comité syndical DECIDE :

- ***D'approuver le projet de Charte,***
- ***D'autoriser le Président à toutes démarches et signatures nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.***

Votants (en voix) : 67

Exprimés (en voix) : 67

Pour : 66

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend (prennent) pas part au vote : 1 (Eliane GIRAUD)

4 – MISE EN ŒUVRE DU PROJET DE MAISON DU PARC

Point présenté par Dominique ESCARON, Président

La plupart des études pour la construction de la maison du Parc sur le Plan de Ville de Saint Pierre de Chartreuse sont réalisées.

L'équipe de maîtrise d'œuvre, constituée autour du cabinet d'architecte CREON, a produit son Avant-Projet Détaillé (APD).

Ce bâtiment comprend la maison du Parc, l'Office de Tourisme Cœur de Chartreuse et des espaces mutualisés entre les deux structures.

C'est pourquoi, un groupement de commandes, pour mener ces études, a été mis en place entre le Parc et la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse.

Le projet va pouvoir maintenant entrer dans sa phase opérationnelle, ce qui va permettre au Parc de compléter son dossier de demande de subvention auprès de ses partenaires (Région et Départements).

Il s'agit, tout d'abord, d'acquérir les parcelles nécessaires à la construction du bâtiment, de déposer le permis de construire. Il s'agira ensuite de préparer les DCE et enfin de passer les marchés pour les travaux.

Cette phase opérationnelle se déroulant en partie entre le dernier comité syndical de cette mandature et la réinstallation du nouveau comité, il convient d'autoriser le Président à pouvoir prendre toutes les décisions nécessaires à la continuité du projet.

La poursuite du projet pourrait, notamment, prendre la forme d'un groupement de commandes entre le Parc et la communauté de communes Cœur de Chartreuse pour les travaux.

Stéphane GUSMEROLI, Maire de St Pierre de Chartreuse, annonce que le permis de construire devrait être déposé prochainement.

Dominique ESCARON indique que ce projet, anticipé il y a de nombreuses années, ne fera l'objet d'aucun emprunt, et surtout avec des coûts de fonctionnement beaucoup plus bas d'actuellement. Le bâtiment, qui sera construit en Bois de Chartreuse, devrait sortir en 2021.

Jean FASSEL demande des précisions sur le système de chauffage.

Dominique ESCARON précise que le chauffage sera électrique. Dans un bâtiment à l'isolation exemplaire, le bureau d'études et le cabinet d'architectes estiment qu'un radiateur électrique est bien plus facile à régler dans un bureau, il permet de réguler la chaleur dans chaque pièce distinctivement, il y aura une VMC double flux, très peu de calories sortiront, ce n'est pas opportun de faire une chaudière, qui serait coûteuse à l'installation et à l'entretien, les panneaux solaires sur le toit alimenteront le bâtiment avec un équilibre favorable consommation/production.

Après en avoir délibéré le Comité syndical DECIDE :

- **D'autoriser le Président à prendre toutes les décisions, à engager toutes les démarches et à signer toutes pièces nécessaires à la réalisation du projet de Maison du Parc et notamment l'éventuelle convention de groupement de commandes avec la communauté de communes Cœur de Chartreuse.**

Votants (en voix) : 67

Exprimés (en voix) : 67

Pour : 67

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

5 – ADHESION AU CONTRAT GROUPE POUR LES RISQUES STATUTAIRES

Point présenté par Dominique ESCARON, Président

La loi du 26 janvier 1984 prévoit que les Centres de gestion peuvent souscrire, pour le compte des collectivités de leur ressort, des contrats d'assurance les garantissant contre les risques financiers statutaires qu'elles supportent.

En effet, les agents territoriaux ne relèvent pas du régime de la Sécurité Sociale, mais du statut de la Fonction Publique Territoriale (loi n° 84-53 du 26 janvier 1984).

Aussi, en cas d'arrêt de travail, la collectivité doit prendre en charge l'intégralité de sa rémunération jusqu'à sa date de reprise et même l'intégralité des frais médicaux en cas d'accident de service ou de maladie professionnelle.

Depuis 1995, le Parc était adhérent pour le risque statutaire auprès du groupe Radiance Humanis (MUTEX).

Or, pour 2020, le taux de cotisation appliqué au Parc aurait doublé.

Après analyse, le coût proposé par le Centre de Gestion pour les risques statutaires à garanties égales est inférieur à celui dont dispose le Parc actuellement auprès de la MUTEX.

La durée de l'adhésion à ce contrat serait de 3 ans (2020 à 2023) avec un taux garanti pour la durée du contrat.

Après en avoir délibéré le Comité syndical DECIDE :

- **D'adhérer au contrat groupe pour les risques statutaires,**
- **D'autoriser le Président à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.**

Votants (en voix) : 67

Exprimés (en voix) : 67

Pour : 67

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

QUESTIONS DIVERSES

Pas de questions diverses

Sans autres remarques et l'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 19h50 et invite les participants à un apéritif avant d'entamer le second temps.

Ce compte rendu est à retrouver en suivant le chemin ci-dessous :

<http://www.parc-chartreuse.net/fr/comprendre-le-parc/le-fonctionnement-du-parc/compte-rendu-des-cs/>

LISTE DES PRESENTS - Comité syndical du 27 février 2020 – 1^{er} temps

1^{er} collège – Délégués du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes

1 représentant = 5 voix délibératives

GIRAUD Eliane

2^{ème} Collège - Délégués du Conseil départemental de l'Isère

1 représentant = 2 voix délibératives

BURLET Céline déléguée titulaire

GERIN Anne déléguée titulaire

3^{ème} Collège - Délégués du Conseil départemental de la Savoie

1 représentant = 2 voix délibératives

WOLFF Corine déléguée titulaire

4^{ème} Collège –Délégués des Villes Portes

1 représentant = 1 voix délibérative

LEBLANC Christian délégué titulaire

5^{ème} collège – Délégués des communes de Haute Chartreuse et de l'Avant pays de Chartreuse

1 représentant = 1 voix délibérative

ATTIGNAT ONCIN MARTIN Jean-Pierre délégué titulaire

ENTRE DEUX GUIERS DRIGO Patrick délégué suppléant

ENTREMONT LE VIEUX LENFANT Anne déléguée titulaire

LA BAUCHE VILLIEN Roger délégué titulaire

LE SAPPEY EN CHARTREUSE ESCARON Dominique délégué titulaire

MONT ST MARTIN REDA Franck délégué titulaire

ST AUPRE DELPHIN Maurice délégué suppléant

ST BERNARD DU TOUVET NIER Jacques délégué titulaire

ST CHRISTOPHE LA GROTTTE BARRIER Pierre délégué titulaire et ZURDO Jean-Pierre délégué suppl

ST CHRISTOPHE SUR GUIERS VEUILLET Pascal délégué titulaire

ST ETIENNE DE CROSSEY BERENGER Hubert délégué titulaire

ST JEAN DE COUZ LE GOUIC François délégué titulaire

ST JOSEPH DE RIVIERE ARBOR Gérard délégué titulaire

ST LAURENT DU PONT ORTHLIEB Maxence délégué titulaire

ST PANCRASSE ROUGIER Alain délégué titulaire

ST PIERRE D'ENTREMONT 38 PETIT Jean-Paul délégué titulaire

ST PIERRE D'ENTREMONT 73 BIENASSIS Brigitte déléguée titulaire

ST PIERRE DE CHARTREUSE GUSMEROLI Stéphane délégué titulaire

ST THIBAUD DE COUZ ZANNA Maryline déléguée titulaire et BUFFET Gilbert délégué suppléant

VIMINES GROSSI Pierre délégué suppléant

6^{ème} collège – Délégués des communes de Piémont de Chartreuse

1 représentant = 1 voix délibérative

BERNIN LAMBERT Hervé délégué titulaire

COUBLEVIE CHENE Gérard délégué titulaire

LA BUISSE PERRET Jacques délégué titulaire

MONTAGNOLE SECO Marc délégué titulaire

MYANS FASSEL Jean délégué titulaire

ST EGREVE HADDAD Catherine déléguée suppléante

ST NAZAIRE LES EYMES BERNE Denis délégué suppléant

VOREPPE REBEILLE BORGELLA Chantal déléguée titulaire (pour partie)

7^{ème} collège – Délégués des Intercommunalités

1 représentant = 1 voix délibérative

CŒUR DE CHARTREUSE CLARET Jean-Paul délégué titulaire

GRENOBLE ALPES METROPOLE POULET Jean-Luc délégué titulaire

GRESIVAUDAN MULLER Claude délégué titulaire

INVITES

GUERPILLON Yves

MACHON Martine

MONIN Jean-Louis

SUCHIER Nicolas

HOBLEA Fabien

MASSON Anne-Laure

RAPILLY Carole

TROUILHET Michel

LISTE DES POUVOIRS ET EXCUSES - Comité syndical du 27 février 2020 – 1^{er} temps

1^{er} collège – Délégués du Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes

1 représentant = 5 voix délibératives

BERANGER Nathalie à ARBOR Gérard (tit)
REPENTIN Thierry
VIAL Cédric

2^{ème} collège – Délégués du Conseil départemental de l'Isère

1 représentant = 2 voix délibératives

GILLET André (tit) à BURLET Céline (tit)
POLAT Julien (tit) à GERIN Anne (tit)
ENGRAND Christophe (tit) à CLARET Jean-Paul (tit)
PEYRIN Jean-Claude (sup)

3^{ème} collège – Délégués du Conseil départemental de la Savoie

1 représentant = 2 voix délibératives

GUIGUE Gilbert (tit)
MITHIEUX Lionel (tit)

4^{ème} Collège - Délégués des Villes Portes

1 représentant = 1 voix délibérative

GRENOBLE MERIAUX Pierre (tit) à ESCARON Dominique (tit) et BOUZAIENE Sadok (sup)

5^{ème} collège – Délégués des Communes de Haute Chartreuse et de l'Avant pays de Chartreuse

1 représentant = 1 voix délibérative

APREMONT DUPRAZ Marc (tit) à VEUILLET Pascal (tit)
CORBEL QUEMART Philippe (tit) à LENFANT Anne (tit) et FERTIER Jean-Michel (sup)
LES ECHELLES STASIAK Bruno (tit)
POMMIERS LA PLACETTE BAUD Pascale (tit) à PERRET Jacques (tit)
QUAIX EN CHARTREUSE DOLIS Hélène (tit) à POULET Jean-Luc (tit)
SARCENAS LOVERA Jean délégué (tit) à WOLFF Corine (tit)
ST AUPRE GALLAND Pierre (tit)
ST HILAIRE DU TOUVET PRACHE Olivier (tit) à ROUGIER Alain (tit)
ST JULIEN DE RATZ LELEU Sophie (tit)

6^{ème} collège – Délégués des Communes de Haute Chartreuse et de l'Avant pays de Chartreuse

1 représentant = 1 voix délibérative

CORENC QAIX Mireille (tit) à GUSMEROLI Stéphane (tit)
CROLLES GROS Nelly (sup)
LA TERRASSE VOLPI Philippe (tit)
LA TRONCHE SPINDLER Bertrand (tit) à VILLIEN Roger (tit)
LES MARCHES CARREL Christine (tit) à FASSEL Jean (tit)
ST BALDOPH ROMAGNOLI Danielle (tit) à ORTHLIEB Maxence (tit)
ST EGREVE TERPEND René (tit) à BIENASSIS Brigitte (tit)
ST ISMIER CANIVET Bernard (tit)
ST VINCENT DE MERCUZE BURDET Gérard (tit) à PETIT Jean-Paul (tit)

7^{ème} collège – Délégués des Intercommunalités

1 représentant = 1 voix délibérative

CŒUR DE CHARTREUSE DAL'LIN Gérard (tit) et SEJOURNE Denis (tit)
LE GRESIVAUDAN FORTE Pierre (tit)

INVITES :

ARGENSON Jean-Jacques
BERTHET Martine Sénatrice de la Savoie
BONNIVARD Emilie Députée de la Savoie
CHALAS Emilie Députée de l'Isère
DEGOIS Typhanie Députée de la Savoie
DESSEIN Aurélie CESER
GONTARD Guillaume Sénateur de l'Isère
JACQUIER LAFORGE Elodie Députée de l'Isère

KAMOWSKI Catherine Députée de l'Isère
MIGNOLA Patrick Député de la Savoie
MORFIN Benjamin DDT Savoie
PUISSAT Frédérique Sénatrice de l'Isère
RAMBAUD Didier Sénateur de l'Isère
SAVIN Michel Sénateur de l'Isère
VIAL Jean-Pierre Sénateur de la Savoie